

Je boycotte Quick depuis plus d'un mois, et de manière définitive

Lettre ouverte à madame Anne Gleizes, Directrice de Marketing du Groupe Quick

Madame, je tenais à vous informer que je boycotte depuis maintenant plus d'un mois, l'enseigne de votre entreprise, et cela de manière définitive.

N'étant pas homme à avoir sa plume dans la poche, je m'invite dans les colonnes de Riposte Laïque pour m'expliquer sur ce choix en toute clarté : Quick dépasse les bornes.

Une entreprise telle que la vôtre est implantée sur le sol français et à ce titre, est donc déclarée au Registre National du Commerce. Cette qualité confère donc aux établissements situés sur notre sol une obligation : vous soumettre à nos lois.

Mais elle confère également une autre qualité : c'est que les hommes et les femmes qui la composent sont avant toute chose, des citoyens français, salariés ou gérants, au service d'autres citoyens français dans la sphère publique.

C'est uniquement ce seul contexte démocratique qui fait que vous et l'ensemble du groupe Quick êtes libre d'exercer une activité économique sur notre territoire.

Vous seriez en Iran, vous n'auriez pas cette liberté. Vous n'auriez d'ailleurs plus droit à grand'chose d'une manière plus générale dans ce pays où la charria prévaut sur tout ... d'autant plus que vous êtes une femme (paraît-il un être inférieur et impur dont les cheveux doivent être cachés aux yeux des hommes si j'en crois le Coran).

A ce titre, votre entreprise est donc redevable à l'État français : et oui, une personne morale a autant de devoirs

citoyens que les citoyens qui la composent ont des devoirs envers lui !

Et quels sont ces devoirs ?

En premier lieu, Madame, la France est « une et indivisible » tant sur le plan de son intégrité géographique que du Peuple Français qui, ayant ainsi la nationalité française, embrasse la qualité de Citoyen non seulement à la naissance, mais également au cours du processus de naturalisation pour quiconque en fait la demande légalement.

Ceci signifie que Quick ne peut pas considérer que les lieux de son implantation tomberaient sous sa souveraineté : locataire ou propriétaire, vous demeurez de manière inaliénable, sur le sol français, assujetti aux lois françaises.

Mais cela signifie aussi que vous ne pouvez en aucune manière faire de différence entre les citoyens français : vous avez un devoir du respect le plus strict d'appliquer l'Égalité Républicaine, et donc de reconnaître dans vos clients tout comme dans vos salariés, le Citoyen d'abord, en en aucun cas voir comme qualité première une appartenance religieuse, philosophique, idéologique ou communautaire quelle qu'elle soit, à commencer par la religion musulmane.

Citoyen par devoir, musulman optionnellement : tel sont vos clients sur notre sol.

En effet, l'appartenance à une religion est optionnelle. Tout comme être membre d'un parti politique ou d'un syndicat. Un musulman n'est rien de plus que le membre d'une association loi 1901 et le livre dans lequel il place sa foi, une œuvre intellectuelle.

Aussi, lorsque certains de vos établissements s'affichent en « toute nourriture est hallal, pas de porc servi dans cet établissement », vous ne respectez pas ce principe de citoyenneté.

Dois-je m'attendre demain à voir fleurir des Quick où l'on ne servirait que les membres de l'UMP ? Ou bien les anti-sarkosistes ? (vous feriez fortune sur ce créneau en ce moment : 70% des français sont concernés).

A moins peut-être que vous ne passiez un contrat avec la CGT

pour ne servir que les syndicalistes rouges ?

Je ne sais pas quelle vision peut avoir une directrice de marketing dans votre situation, mais qu'en dit la Citoyenne ? N'avez-vous pas des devoirs envers l'État au même titre que vos clients ?

Que votre groupe cherche à faire des profits est tout à son honneur – et c'est même une obligation que d'être financièrement en bonne santé.

Mais qu'il outre passe ses obligations citoyennes au profit d'une communauté religieuse n'est pas acceptable.

Les musulmans pratiquant veulent manger hallal ? Pourquoi pas – ils ont d'ailleurs déjà développé ce marché parallèle dans leur propre communauté.

Mais de quel droit m'imposer vous de me nourrir avec un animal qui aurait été sanctifié par un imam ?

La seule chose qui m'importe est le respect des normes sanitaires.

Et en outre, je trouve particulièrement difficile de mettre dans ma bouche de la nourriture ayant été rituellement égorgée.

Certains politiques parlent de discrimination, comme monsieur Charles Aslangul à Bry-sur-Marne. D'autres musulmans aussi, mais dans l'autre sens.

Personnellement, je crois aussi qu'il y a discrimination. Mais pire, je sais maintenant que chez Quick, je ne suis pas considéré comme ce que je suis : un citoyen.

Je ne suis pour vous qu'un de ces animaux qu'on mène à l'abattoir : un moyen de vous nourrir et vous repaître avec mon argent.

Votre société ne me respecte pas dans ma qualité première, celle dont j'ai hérité il y a presque 40 ans et que je peux regarder avec fierté sur ma Carte Nationale d'Identité : « République Française, Liberté, Égalité, Fraternité ».

Votre société ne voit pas cela en moi, elle ne voit que des valeurs trop restrictives : Communauté, Rentabilité, Consommation, Chiffre d'Affaire, Rapport d'Exploitation, Image, Marketing.

Et là, vous commettriez une erreur impardonnable : croire que je suis le seul à penser cela de votre entreprise en France.
Salutations républicaines

Raoul Andresy